



PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

ACTION 29

DÉPLOYER UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS EN VUE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'HORIZON 2050



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Communes



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)



PARTENAIRES

EPFL
SAFER

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Assurer une densification maîtrisée des espaces déjà bâtis
- Réduire l'étalement urbain par une approche structurée et hiérarchisée des besoins de consommation d'espace : mise en place dans le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain) d'une éco-conditionnalité des ouvertures à l'urbanisation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Diviser a minima par 2 la surface des zones à urbaniser entre le total des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux actuels et le futur PLU métropolitain (PLUm) en tenant compte des objectifs territorialisés de réduction à fixer par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
 - des zones d'activités existantes en assurant leur qualité (accessibilité, désimperméabilisation, végétalisation, rénovation du bâti, infiltration des eaux et développement des énergies renouvelables...) et leur évolution
- Interdire l'extension des zones commerciales existantes
- Acquérir et transformer certaines réserves foncières



CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



BUDGET



dédiées à l'urbanisation (anciennes zone AU) en espaces de respiration au service de la résilience du territoire : parc urbain, production agricole (ceinture maraichère, jardins familiaux)

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO₂ SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.





ACTION 29

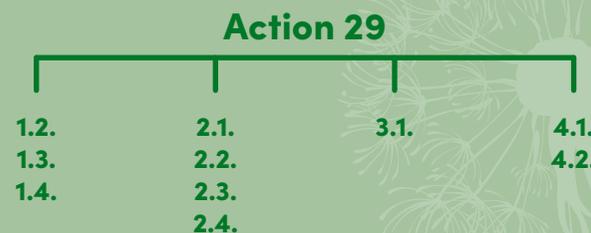
DÉPLOYER UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS EN VUE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'HORIZON 2050

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Conserver et renforcer tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc.)
- Encourager le recours aux matériaux bio-sourcés
- Encourager les pratiques agricoles fixatrices de carbone (agroforesterie, agroécologie, etc.)
- ✓ Arrêter l'artificialisation des sols et encourager la désartificialisation
- Étudier les opportunités de puits de carbone technologiques sur le territoire



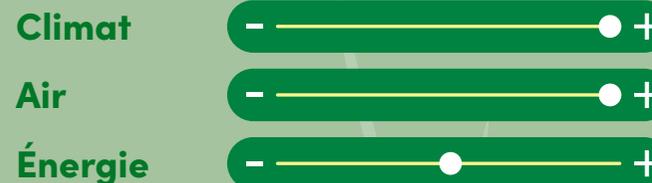
Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols, mise en place de l'éco-conditionnalité
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO₂ SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.